

Hebdo Canada

Volume 1, N° 14

le 11 avril 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Le Canada joue un rôle primordial à l'égard d'un problème épineux relatif aux ressources mondiales, 1

Nouveau type de combustible nucléaire développé en un temps record, 3

Visite au Canada du premier ministre adjoint de la Hongrie, 3

La demande en logement est toujours aussi forte, 4

Valeur du seigle pour l'alimentation des bovins, 4

Rencontre des ministres des Finances à Paris, 4

Le Comité sur les défis de la Société moderne se réunit à Ottawa, 5

Fortes amendes imposées en 1972 aux pollueurs des eaux, 5

Accord Canada-Indonésie concernant l'assurance-investissements, 5

Inventaire des sources de pollution de l'air, 6

Les Centres de Main-d'oeuvre du Canada battent un record, 6

Le hockey: classement aux éliminatoires, 6

Le Canada joue un rôle primordial à l'égard d'un problème épineux relatif aux ressources mondiales

Les passages suivants sont extraits d'un article paru dans la revue GEOS (numéro d'hiver 1973) publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; l'article a été écrit par M. D.G. Cosby, Directeur de la gestion et de la conservation des ressources de ce ministère, qui a représenté le Canada à de nombreuses conférences internationales sur les ressources de la mer et des fonds marins et sur le droit international de la mer:

La juridiction du Canada au large de ses côtes englobe de vastes zones qui présentent un énorme potentiel sur le plan des ressources minérales. Notre marge continentale est l'une des plus étendues du monde, couvrant une superficie totale de près de deux millions de milles carrés, soit environ la moitié de toute la superficie du Canada (3.85 millions de milles carrés). Les permis d'exploitation du pétrole et du gaz déjà délivrés couvrent 1 million de milles carrés environ, soit l'équivalent de la moitié de la superficie totale de la marge continentale canadienne, et portant sur des zones s'étendant à plus de 400 milles de nos côtes et à des profondeurs de plus de 3,500 mètres.

A la fin de septembre, on avait déjà foré 63 puits sur les territoires faisant l'objet de ces permis et on en forait quatre autres au large de la Côte atlantique. On avait bon espoir d'accroître les forages, non seulement dans ce secteur, mais également en d'autres endroits au large des côtes canadiennes; on prévoit également entreprendre des forages dans les îles artificielles du delta du Mackenzie.

De nos jours, la population a tendance à accepter ces faits et ces données statistiques concernant le territoire situé au large des côtes du Canada comme le simple reflet des événements quotidiens et routiniers, comme le résultat du déroulement inévitable des événements. En fait, l'exercice de la juridiction canadienne sur les ressources des fonds marins d'une marge continentale d'environ 2 millions de milles

carrés est un exemple d'initiative unilatérale de la part d'un État, un exemple des pratiques gouvernementales qui constituent un élément essentiel de l'élaboration du droit international.

Toutefois, la délivrance de permis couvrant de si vastes zones au large des côtes canadiennes ne suffit pas en soi pour établir et maintenir les revendications du Canada visant sa juridiction sur les ressources marines qui s'y trouvent. Une initiative unilatérale d'un État ne crée pas, en soi, un point de droit international et ne mène pas nécessairement à une évolution en ce sens. C'est par l'acceptation de ce genre d'initiatives et l'adoption de pratiques analogues par d'autres États que se forme cependant le droit international coutumier.

Le droit international repose avant tout sur l'assentiment des États et le fait qu'on retrouve cet élément non seulement dans le droit des traités ou des conventions mais aussi dans l'élaboration du droit coutumier par les pratiques que les États adoptent est une indication que l'efficacité de tout élément du droit international se mesure par son degré d'acceptation par la communauté internationale. Il existe par conséquent un corollaire essentiel à l'élaboration du droit international par le biais des pratiques qu'adoptent les États: l'acceptation de cette pratique par d'autres États...

En délivrant des permis d'exploration de vastes secteurs de notre marge continentale submergée, du plateau continental et du talus continental au-delà à la recherche de gisements de pétrole